

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 219 - 800 Burrard Street

219 - 800 Burrard Street 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Imprimante 3D		Ι_	
Solicitation No N° de l'invitation		Date	. 25
31019-141111/A		2015-01	1-27
Client Reference No N° de réf 31019-141111	férence du client		
GETS Reference No N° de réf PW-\$VAN-580-7438	férence de SEAG		
File No N° de dossier VAN-4-37285 (580)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes -	· L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2015-03-09		Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B F.A.B.		_	
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Navarro, Maria		va	n580
Telephone No N° de téléphor	ne		N° de FAX
(604) 775-9911 ()		(604) 775-7526	
Destination - of Goods, Service			
Destination - des biens, service NATIONAL RESEARCH COU			
4250 WESTBROOK MALL	INCIL CANADA		
VANCOUVER			
British Columbia			
V6T1W5			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 31019-141111/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van580

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31019-141111

VAN-4-37285

Numéro de l'invitation : 31019-141111/A Titre : Imprimante 3-D

Voir pièce jointe

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	_ RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4	I – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.1.1	ÉVALUATION TECHNIQUE	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION- CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	5
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS	5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	_
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	6
L'ENTR	EPRENEUR DOIT FOURNIR LES ARTICLES DECRITS A L'ANNEXE «A», BESOIN	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	DURÉE DU CONTRAT	6
6.5	Responsables	6
6.6	PAIEMENT	7
6.7	Instructions relatives à la facturation	8
6.8	Attestations	8
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	_
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	9
ANNEXE	A - BESOIN	0
ANNEXE	B - BASE DE PAIEMENT 1	.1
	C - ESSAI DE CONFORMITÉ ET DE COMPATIBILITÉ	
ANNEXE	D - FORMULAIRE DE CERTIFICATION DU FABRICANT OEM	.4
ANNEXE ANNEXE		.4 .5

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

VAN-4-37285

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) souhaite se procurer une imprimante 3D, ainsi que tous les accessoires connexes. L'imprimante doit respecter toutes les exigences techniques obligatoires énoncées à l'annexe A de la demande de soumissions.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Les accords commerciaux suivants s'appliquent à ce besoin : l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions seront évaluées conformément aux critères techniques précisés dans le formulaire A – Formulaire d'attestation de la conformité technique. On vérifiera la conformité à toutes les exigences de la présent demande de soumissions, comme précisé à l'Annexe A – Besoin.

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection- critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN580 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel;

4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence; et

4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

141111 VAN-4-37285

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Maria Navarro Titre : Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Groupe de gestion des produits de formation d'images Adresse : 800, rue Burrard, pièce 219, Vancouver, C.B. V6Z 0B9

Téléphone : 604-775-9911 Télécopieur : 604-775-7526

Courriel: maria.navarro@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Nom :	
Titre :	<u>.</u>
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

Le responsable technique pour le contrat est :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	
Nom :_		
Titre :		
Nom de	e l'entreprise :	
Adresse	e :	
Télépho	one :	
Télécop	oieur :	
Courriel	l:	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de _______\$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

6.10 Ordre de priorité des documents

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel; 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence; et 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2014-11-27), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (insérer la date de la soumission)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501 (2006-06-16), Appareillage électrique

G1005 (2008-05-12), Assurances

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN580 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

ANNEXE A - BESOIN

1. Objectif

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) souhaite acquérir une imprimante tridimensionnelle qui devra être livrée à son bureau de Vancouver (C.-B.). L'appareil servira au dépôt de catalyseurs sur des supports d'électrodes.

2. Exigences techniques

L'imprimante respectera les critères obligatoires que voici.

Ligne n°	Critère obligatoire
1	Les gouttelettes des matériaux fluidiques déposés mesureront au moins 1 à 10 picolitres.
2	Le substrat sera installé sur une platine sous vide et l'on pourra le chauffer jusqu'à au moins 60 °C.
3	L'imprimante sera pourvue d'une caméra à repère de cadre qui autorisera l'examen des motifs et des gouttelettes, et en saisira une image.
4	Les motifs seront créés et imprimés sur des substrats de dimensions variées (minimum de 0,787×0,787 pouce à maximum de 8×11×0,04 pouces).
5	La tête de l'imprimante comptera au moins 16 buses.
6	Les buses seront espacées de 200 à 300 microns et auront 20 (± 5) microns de diamètre.
7	La tête de l'imprimante projettera l'encre de manière à produire des particules de 150 à 250 nanomètres d'une viscosité de 10 à 12 centipoises.
8	L'imprimante utilisera des cartouches d'encre piézoélectriques jetables d'une capacité minimale de 1,5 ml.
9	L'imprimante pourra déposer une couche de 5 cm² à une résolution de 625×2000 pixels.
10	L'imprimante sera dotée d'un éditeur de forme d'onde et d'un système photographique de surveillance des gouttelettes permettant de manipuler les impulsions piézoélectriques du dispositif de projection en vue d'optimiser les caractéristiques des gouttelettes.
11	L'imprimante sera pourvue d'un programme d'édition pour une diversité de motifs et sera assortie d'une licence d'exploitation permanente.
12	L'imprimante sera conforme à la plateforme Windows 7.
13	L'imprimante sera alimentée par un courant de 110 V.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

VAN-4-37285

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Tous les prix sont franco à bord (FAB) destination compris tous les frais de recyclage provinciaux de l'environnement.

B.1 IMPRIMANTE 3D

Ligne n°	Description	Nom de marque et numéro de pièce du fabricant d'origine	Qté	Prix unitaire	Prix calculé
1	Prix ferme, tout compris pour la fourniture et la livraison de l'imprimante comme décrit dans l'annexe A, Besoin.		1		\$

B.2 PRODUITS D'IMAGERIE NON DURABLES

Le soumissionnaire doit dresser la liste de tous les produits non durables inclus et requis pour le dispositif offert afin de satisfaire aux exigences précisées à l'annexe A.

Les produits d'imagerie non durables se définissent comme suit : tout article utilisé (p. ex. encre en poudre, révélateur, encre), rempli (p. ex. contenants de récupération d'encre en poudre) ou usé (p. ex. tambour, unité de fusion, courroies) utilisé dans les processus d'impression, de reproduction ou de numérisation et remplacé couramment.

Ligne n°	Description	Nom de marque et numéro de pièce du fabricant d'origine	Période 1 De la date d'attribution du contrat au 31 mars 2015	Période 2 1 avril 2015 au 31 mars 2016	Période 3 1 avril 2016 au 31 mars 2017
1			\$	\$	\$
2			\$	\$	\$
3			\$	\$	\$
4			\$	\$	\$
5			\$	\$	\$

La fourniture de produits d'imagerie non durables ne fera pas partie du présent contrat. Cependant, le soumissionnaire convient que le CNRC pourra se procurer les produits d'imagerie non durables aux prix unitaires indiqués ci-dessous pendant trois périodes, à partir de la date d'attribution du contrat, en passant une commande auprès des entreprises suivantes :

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
Nom de la personne-	
ressource	
Numéro de téléphone	
Adresse de courriel	

File No. - N° du dossier VAN-4-37285 Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - Essai de conformité et de compatibilité

La soumissionnaire offrant l'équipement techniquement conforme le moins cher sera tenu de fournir une imprimante de la configuration nécessaire pour faire l'objet d'un sous-test de compatibilité, pour qu'il soit déterminé si le ou les produits répondent aux exigences de compatibilité du CNRC.

Pour les besoins de ce test, la soumissionnaire doit livrer et d'installer (à tout endroit indiqué par l'État, à condition que ce soit dans un rayon de 100 km d'une ville d'au moins 30 000 habitants et à l'extérieur d'une RVARRFG), dans un délai de trois (3) jours ouvrables, jusqu'à deux (2) produits qui seront soumis au test.

Les produits livrés devront :

- a) doit être entièrement configuré et identique à l'équipement proposé dans la demande de soumissions et répondre à toutes les exigences techniques obligatoires
- b) comprendre tous les pilotes de périphérique nécessaires;
- c) être compatibles avec le matériel, le réseau ou les logiciels désignés par l'Utilisateur désigné ou par le Responsable de l'Offre à commandes au moment où l'avis de test est remis à la soumissionnaire.

Vérification de la conformité et les tests de compatibilité

Si l'équipement proposé ne répond pas aux spécifications techniques de la demande de soumissions ou de tout éclaircissement postérieur, il pourrait être éliminé sans autre considération.

S'il arrive que les appareils mis à l'essai ne fonctionnent pas conformément aux exigences techniques de la demande de soumissions ou s'avèrent incapables de fonctionner dans l'environnement du CNRC avec les applications du CNRC, le soumissionnaire sera tenu de rectifier l'incompatibilité dans un délai de 48 heures après en avoir été avisé. Le défaut conséquent sera considéré comme un défaut technique. Un maximum de deux défauts techniques sera autorisé.

Si l'appareil d'essai ou l'appareil de remplacement présente un troisième défaut technique ou si le soumissionnaire ne respecte pas l'échéance de 48 heures (au premier OU au deuxième défaut technique), l'appareil d'essai sera retourné au soumissionnaire et jugé non conforme.

Si le test révèle que certaines mises à jour ou modifications (par exemple, pour ce qui est des pilotes ou du micrologiciel) sont nécessaires, l'État travaillera en collaboration avec la soumissionnaire pour régler ces problèmes, à condition qu'il s'agisse de mises à jour ou de modifications raisonnables et que l'État en ait été avisé dans un délai raisonnable.

Si l'appareil soumis au test est neuf et a été livré à l'utilisateur final, il peut être le premier de plusieurs qui seront livrés ultérieurement, si CNRC accepte de le garder. Dès que la compatibilité est établie, on prendra les dispositions nécessaires pour la livraison du reste de la commande.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN580 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier VAN-4-37285

ANNEXE D - Formulaire de certification du fabricant OEM

Pour effectuer l'évaluation, l'État exige un certificat du fabricant OEM pour toutes les imprimantes offertes. Si l'Offrant est le fabricant OEM, il doit fournir le certificat intitulé « Certificat du fabricant OEM - L'Offrant est le fabricant OEM des produits offerts ». Si l'Offrant n'est pas le fabricant OEM, il doit fournir le certificat intitulé « Certificat du fabricant OEM - L'Offrant n'est pas le fabricant OEM des produits offerts ». Si l'Offrant fournit des produits provenant de plusieurs fabricants OEM, un certificat distinct doit être fourni pour chaque fabricant OEM.

Certificat du fabricant OEM - L'Offrant est	le fabricant OEM des produits offerts	
Au nom de l'Offrant, j'atteste que l'Offrant est lui-même le fabricant OEM des produits offerts en réponse à la demande de soumissions décrite ci-dessous.		
Numéro de demande		
Nom de l'Offrant		
Signature du représentant autorisé de l'Offrant		
Nom du représentant autorisé de l'Offrant		
Date de signature		
Si ce certificat n'est valide que pour certains produits ou services précis, veuillez préciser lesquels		
Avis à l'intention de la coentreprise qui présente l'offre	Si l'un des membres de la coentreprise est le	

Avis à l'intention de la coentreprise qui présente l'offre : Si l'un des membres de la coentreprise est le fabricant OEM, ce certificat doit être signé par ce membre de la coentreprise.

Certificat du fabricant OEM - L'Offrant n'est p	pas le fabricant OEM des produits offerts
Le fabricant OEM identifié ci-dessous autorise l'Offrant l'entretien relatif à ces produits pour toutes les Corcommandes accordée en réponse à la dema	mmandes subséquentes découlant de l'Offre à
Nom du fabricant OEM	
Adresse du fabricant OEM	
Nom du représentant autorisé du fabricant OEM	
Titre du représentant autorisé du fabricant OEM	
Numéro de téléphone du représentant autorisé du fabricant OEM	
Numéro de télécopieur du représentant autorisé du fabricant OEM	
Signature du représentant autorisé du fabricant OEM	
Date de signature	
Numéro de la demande	
Nom de l'Offrant	
Si ce certificat n'est valide que pour certains produits ou services, veuillez préciser lesquels	

Remarque à l'intention des Offrants en coentreprise: Les certificats du fabricant OEM doivent désigner (en tant qu'Offrant) TOUS les membres de la coentreprise faisant l'offre qui participeront à la livraison des biens ou à la prestation de services pour l'équipement de ce fabricant OEM au cours de l'exécution du contrat, ou la coentreprise elle-même doit être nommée (si un nom a été attribué à la coentreprise).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN580 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

ANNEXE E - FORMULAIRE D'OFFRE PAR UNE COENTREPRISE

Note : ne soumettre ce formulaire que si l'offre est faite par une coentreprise.

Si la présente attestation est nécessaire, elle doit être remplie et fournie avec l'offre, mais peut être fournie plus tard. Si l'une ou l'autre de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le Responsable de l'Offre à commandes en informera l'Offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du Responsable de l'Offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Cette offre es	t déposée par une coentreprise.
Nom de la co	entreprise
Nom légal du	membre principal de la coentreprise
Nom légal de	chacun des autres membres de la coentreprise
	·
	[ajustez le nombre de lignes si nécessaire]
présentes que principal à titr	gnataire autorisé du membre principal de la coentreprise, je confirme par les e tous les membres de la coentreprise indiqués ci-dessus ont désigné le membre e de mandataire pour répondre à cette demande de soumissions et pour toutes le un contrat qui en découle.
Signature du	membre principal
Nom du signa	taire autorisé du membre principal
Data da la sia	nature

VAN-4-37285

FORMULAIRE A - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITE TECHNIQUE

L'imprimante doit remplir les exigences obligatoires suivantes :

Ligne n°	Critère obligatoire	Conformité (oui/non)	Justifcation	Référence
1	Les gouttelettes des matériaux fluidiques déposés mesureront au	,		
	moins 1 à 10 picolitres.			
2	Le substrat sera installé sur une platine sous vide et l'on pourra le chauffer jusqu'à au moins 60 °C.			
3	L'imprimante sera pourvue d'une caméra à repère de cadre qui autorisera l'examen des motifs et des gouttelettes, et en saisira une image.			
4	Les motifs seront créés et imprimés sur des substrats de dimensions variées (minimum de 0,787×0,787 pouce à maximum de 8×11×0,04 pouces).			
5	La tête de l'imprimante comptera au moins 16 buses.			
6	Les buses seront espacées de 200 à 300 microns et auront 20 (± 5) microns de diamètre.			
7	La tête de l'imprimante projettera l'encre de manière à produire des particules de 150 à 250 nanomètres d'une viscosité de 10 à 12 centipoises.			
8	L'imprimante utilisera des cartouches d'encre piézoélectriques jetables d'une capacité minimale de 1,5 ml.			
9	L'imprimante pourra déposer une couche de			

File No. - N° du dossier VAN-4-37285

	F 2 \		l l
	5 cm² à une résolution de		
	625×2000 pixels.		
10	L'imprimante sera dotée		
	d'un éditeur de forme		
	d'onde et d'un système		
	photographique de		
	surveillance des		
	gouttelettes permettant		
	de manipuler les		
	impulsions		
	piézoélectriques du		
	dispositif de projection en		
	vue d'optimiser les		
	caractéristiques des		
	gouttelettes.		
11	L'imprimante sera		
	pourvue d'un programme		
	d'édition pour une		
	diversité de motifs et sera		
	assortie d'une licence		
	d'exploitation		
	permanente.		
12	L'imprimante sera		
	conforme à la		
	plateforme		
	Windows 7.		
13	L'imprimante sera		
	alimentée par un		
	courant de 110 V.		